Commission des titres d'ingénieur

Complément de décision n° 2025/01
relatif à l'accréditation de
Junia
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé

Objet

Demande de mise en place de contrats d'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur pour les diplômes suivants :
Ingénieur diplômé de l'école des hautes études d'ingénieur – JUNIA, en formation initiale sous statut étudiant, sur le site de Lille.
Ingénieur diplômé de l'institut supérieur d'agriculture – JUNIA, en formation initiale sous statut étudiant, sur le site de Lille.
Ingénieur diplômé de l'institut supérieur de l'électronique et du numérique – JUNIA, en formation initiale sous statut étudiant, sur le site de Lille
Ingénieur diplômé de l'institut supérieur de l'électronique et du numérique – JUNIA, en formation initiale sous statut étudiant, sur le site de Bordeaux.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par **Junia** ;
- Vu la note de synthèse établie par Xavier OLAGNE membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 08 juillet 2025,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément de décision suivant :

La Commission donne **un avis favorable** à la mise en place de contrats d'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur pour les trois diplômes d'ingénieur de JUNIA suivants :

- Diplôme d'ingénieur de l'école des hautes études d'ingénieur- JUNIA, sur le site de Lille
- Diplôme d'ingénieur de l'Institut supérieur de l'agriculture – JUNIA, sur le site de Lille
- Diplôme d'ingénieur de l'institut supérieur de l'électronique et du numérique – JUNIA, sur le site de Lille.

La Commission donne **un avis défavorable** à la mise en place de contrats d'apprentissage en 3ème année du cycle ingénieur pour **le Diplôme d'ingénieur de l'institut supérieur de l'électronique et du numérique – JUNIA, sur le site de Bordeaux**.

Complément de décision délibéré et approuvé en séance plénière à Paris, le 10 septembre 2025.

La présidente,

Claire PEYRATOUT